

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
		0	Preparation Questions							
		A1	Frais de licence							
		1.1	Vous conservez l'information pertinente concernant les exigences pour les rapports de Frais de Licence (calcul des frais de licence basé sur les volumes ou la valeur, ventes par pays de destination, rapport d'échantillons, rapport de rendements etc.)	Non		Oui			0	R
		1.2	Vous garantisiez qu'un système est en place pour enregistrer et contrôler toutes les données requises pour les rapports des frais de licence et vous mettez les copies des rapports à la disposition de l'Organisation Fairtrade Nationale (OFN) durant l'audit.	Non		Oui			0	R
		1.3	Vous conservez les rapports d'échantillons et de rendements.	Non		Oui			0	R
		1.4	Tous les documents de ventes pertinents pour les rapports des frais de licence sont disponibles.	Non		Oui			0	R
		1.5	L'information que vous avez fournie sur les ventes Fairtrade à la OFN pour le calcul approprié des frais de licence est correcte.	Non		Oui			0	R
		A3	Audit des Standards Fairtrade - Période de transition							

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
		3.1	(Applicable si la certification a été remise par la OFN à FLO-CERT) Vous vous conformez aux Standards Fairtrade pour la période située entre le dernier audit mené par la OFN et cet audit. Toute non-conformité identifiée sera décrite dans le champ commentaire de cette liste de contrôle.	Non		Oui			0	R
		B1	Exigences générales							
		1.1	Droit de commercialisation de produits Fairtrade							
1.1.4	Commerçant	1.1.0.07	Vous avez acheté des produits Fairtrade uniquement auprès de producteurs ou acteurs commerciaux Fairtrade détenant une autorisation de commercialisation ou une certification valide délivrée par FLOCERT pour la catégorie de produits concernée.	Non		Oui			0	R
1.1.4	Commerçant	1.1.0.08	(Coton graine) (Applicable si le commerçant opère sous le modèle FSP FSI) Vous avez acheté des produits Fairtrade uniquement auprès de producteurs ou acteurs commerciaux Fairtrade avec une autorisation valable de commercialisation ou une certification ou une vérification délivrée par FLOCERT.	Non		Oui			0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.1.9	Commerçant	1.1.0.15	Vous désignez contact officiel pour les questions relatives au commerce équitable. Cette personne tient FLOCERT à jour concernant les coordonnées et toute information pertinente qui touche à la vérification FLOCERT (nouvelle structure de l'entreprise, changement dans le statut légal, etc.).	Aucune personne n'a été désignée comme personne de contact pour les questions liées au commerce équitable.	Cette personne n'a pas la responsabilité de faire respecter la conformité dans l'entreprise OU ne dispose pas des moyens adéquats pour assurer la conformité OU ne met à jour FLOCERT avec des informations pertinentes.	oui			0	R
		1.2	Utilisation de la marque Fairtrade							

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.2.1; 1.2.2	Commerçant	1.2.0.01	(Applicable uniquement si vous avez utilisé la Marque FAIRTRADE ou toute autre référence à Fairtrade telle que définie dans le standard Fairtrade sur un produit fini ou non fini, sur tout emballage ou tout autre support de communication.) Vous avez un contrat écrit valide avec une organisation nationale de Fairtrade ou avec Fairtrade International contenant des détails sur l'utilisation de la marque et vous avez la validation écrite des maquettes (avant utilisation) concernant toute utilisation de la marque FAIRTRADE ou référence au Fairtrade sur tous les produits et matériel promotionnel .	Pas de contrat ni d'approbation artistique disponible.	Il existe un contrat avec l'OFN/Fairtrade International mais pas d'approbation artistique OU il en existe une mais pas pour tous les produits/soutenue promotionnels.	Contrat et approbation artistique pour l'utilisation du label Fairtrade disponibles .			0	R
1.2.3	Commerçant	1.2.0.03	(Non applicable aux bananes transformées) (Applicable uniquement si vous formulez des déclarations concernant l'approvisionnement FSI) Toutes les déclarations hors emballage formulées sur l'approvisionnement de produits Fairtrade (par exemple, dans le cadre du modèle Fairtrade d'Approvisionnement des Ingrédients (FSI)) sont vérifiées par une organisation Fairtrade nationale ou Fairtrade International ou par un agent désigné avant que ces déclarations soient rendues publiques.	non		oui			0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Gold 2.4.3	Commerçant	1.2.0.04	(Or) L'étiquette et/ou le cachet figurant sur le produit de consommation final indique clairement que le métal précieux est certifié comme étant de l'or, de l'argent ou du platine Fairtrade tel que défini dans les règles d'étiquetage de Fairtrade International relatives aux métaux précieux.	non		oui			0	R
Gold 2.2.2	Commerçant	1.2.0.05	(Or) (Applicable si vous vendez des produits de consommation finaux) Vous utilisez uniquement la marque Fairtrade sur un produit final pour lequel vous disposez de validation écrite des maquettes de Fairtrade International ou d'une Organisation Fairtrade nationale.	non		oui			0	R
Gold 2.4.2	Commerçant	1.2.0.06	(Or) (Applicable si vous achetez un métal précieux Fairtrade conformément au programme d'approvisionnement de l'or) Vous êtes en conformité avec les politiques en matière d'étiquetage et de communication prévues dans tout accord contractuel avec Fairtrade International ou une organisation Fairtrade nationale.	non		oui			0	R
		B2	Commercialisation							
		2.2	Composition du produit							

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.1 and 2.2.4	Commerçant	2.2.0.01	(Produits composés alimentaires) (Non applicable pour FSI) Vous vous assurez que les ingrédients composés alimentaires et que les produits composés alimentaires contiennent autant d'ingrédients Fairtrade que disponibles, sauf si vous avez obtenu une exception.	Certains ingrédients, pour lesquels des normes Fairtrade existent, ont été utilisés dans leur forme classique et aucune exception n'a été accordée. (ATCB et similaire : tout produit ou ingrédient pour lequel des normes Fairtrade existent doit être fait avec ou comporter des produits ou des ingrédients certifiés	ATCB n'est pas pleinement et correctement appliqué, un seul ingrédient n'est pas Fairtrade ou des spécifications de qualité particulières sont nécessaires mais aucune exception n'a été accordée.	ATCB est correctement appliqué ou une exception valide a été accordée, par FLOCERT ou par une organisation nationale de Fairtrade et les formulaires d'approbation sont disponibles lors de l'audit.			0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
				Fairtrade uniquement).						
2.2.3	Commerçant	2.2.0.03	(Produits finis composés alimentaires) (Non applicable pour FSP FSI) Vous déclarez le pourcentage minimum de contenu Fairtrade au dos de l'emballage, sauf si cela contredit le droit national.	Non		Oui			0	R
Coton 2.2.1	Commerçant	2.2.0.04	(Coton graine) Tout le coton présent dans les produits de coton Fairtrade provient à l'origine de producteurs certifiés. Lorsque la disponibilité de cardeurs de coton Fairtrade est insuffisante, il est permis de fabriquer des cotons avec jusqu'à 20 % de cardeurs de coton non-Fairtrade, à condition que le fabricant achète ensuite un volume équivalent de coton Fairtrade et l'utilise dans la fabrication d'un produit non-Fairtrade. Toute substitution est clairement indiquée dans les rapports trimestriels de flux de marchandises.	Non		Oui			0	R
Politique de composition du coton	Commerçant	2.2.0.05	(Coton graine) Tous les produits composés à base de coton destinés à la certification contiennent au moins 50 % de coton, sauf si une exception a été accordée par l'une des organisations Fairtrade nationales.	Non		Oui			0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.5	Commerçant	2.2.0.06	(Applicable pour FSI pour tous les produits excepté le coton et l'or) (Applicable aux ingrédients composés alimentaires et aux produits composés alimentaires) Si vous appliquez la traçabilité physique, 100% du produit concerné dans le produit est certifié Fairtrade. Si vous appliquez le bilan de masse (cacao, sucre de canne, jus et pulpe/purée de fruits, thé), vous avez acheté un volume équivalent et les produits vendus en tant que FSI contiennent 100 % de la denrée concernée dans le produit (ingrédients alimentaires composites et produits alimentaires composites) et sont certifiés Fairtrade. Les produits finis portant la marque de programme FAIRTRADE sont des produits composés.	Non		Oui			0	R
Gold 2.2.1	Commerçant	2.2.0.07	(Or) Les produits de consommation finaux que vous vendez étiquetés comme Fairtrade et/ou or, argent ou platine écologique Fairtrade sont l'un des éléments suivants : • bijoux ; • pièces de monnaie, lingots et produits d'investissement de nature commémorative et/ou financière ; • médailles et trophées ; • objets religieux • (uniquement pour les Licenciés principaux dans le Système d'enregistrement des orfèvres) composants de bijoux semi-finis	Non		Oui			0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Gold 2.2.3	Commerçant	2.2.0.08	(Or) Vous prouvez que le caratage minimum du métal précieux certifié Fairtrade utilisé dans vos produits Fairtrade est conforme à la législation nationale du pays dans lequel ils sont vendus et à la description du produit internationalement reconnue de la Confédération internationale de bijoux (BLUE Book - livre sur les métaux précieux - terminologie et classification).	Non		Oui			0	R
Gold 2.2.4	Commerçant	2.2.0.09	(Or) (Applicable uniquement si vous ne pouvez pas entièrement prouver l'origine des composants de bijoux provenant d'une source de métal précieux certifié) Vous utilisez des métaux non certifiés uniquement dans les composants énumérés ci-dessous du bijou final : • fermoirs de boucles d'oreilles ; • fermoirs (rondelles de boulons, agrafes, émerillons, baïonnettes) ; • chaîne (tant que cela ne dépasse pas quinze pour cent de la teneur totale en métal précieux du bijou final ; • revers de broche, fermoirs, articulations et épingles ; • soudure et alliages	Il n'existe aucune preuve que les composants de bijoux ne sont pas d'origine Fairtrade ET un métal non certifié est utilisé dans d'autres éléments que ceux énumérés.	Il n'existe aucune preuve que les composants de bijoux ne sont pas d'origine Fairtrade OU un métal non certifié est utilisé dans d'autres éléments que ceux énumérés.	Il existe une preuve que les composants de bijoux ne sont pas d'origine Fairtrade ET un métal non certifié est utilisé dans des éléments énumérés.		RANG 3 ET le commerçant s'efforce à améliorer l'approvisionnement Fairtrade de composants de bijoux certifiés.	0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Gold 2.2.5	Commerçant	2.2.0.10	(Or) Vous vous assurez que les métaux précieux certifiés constituent 100 % du métal utilisé dans les pièces de monnaie commémoratives, les lingots, les médailles, les trophées et les objets religieux.	Aucune approbation n'a été accordée par l'OFN responsable.	L'approbation a été accordée par l'OFN responsable mais n'a pas été mise à disposition lors de l'audit.	L'approbation a été accordée par l'OFN responsable et a été mise à disposition lors de l'audit.			0	R
Fleurs et végétaux 1.4.1	Commerçant	2.2.0.11	(Fleurs) Vous garantissez que toutes les fleurs et les plantes vendues en tant que Fairtrade sont certifiées Fairtrade. Pour les bouquets, vous garantissez qu'ils contiennent autant de garnitures et de fleurs Fairtrade que disponibles. Les fleurs et les garnitures non-certifiées qui ne sont pas disponibles en tant que Fairtrade peuvent être incluses exceptionnellement dans un bouquet Fairtrade sans excéder 50 % du nombre total de tiges.	Non		Oui	RANG 3 ET les fleurs ou les plantes finies non-Fairtrade sont d'origine locale		0	R
		B3	Production							
		3.1	Droits du travail							

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.1	Commerçant	3.1.0.01	(Non applicable au coton FSI après l'étape d'égrenage) Vous connaissez la législation du travail en vigueur dans votre pays et les conventions fondamentales de l'OIT.	Il n'y a aucune connaissance des lois applicables en matière de travail ni des conventions fondamentales de l'OIT.		L'entreprise a nommé une personne responsable ET prouve comment elle reste informée des lois du travail et des Conventions de l'OIT qui lui sont applicables.	Rang 3 ET l'entreprise dispose d'une politique claire et d'une procédure pour garantir les bonnes conditions de travail.	Rang 4 ET l'entreprise est en mesure de montrer la façon dont elles sont effectivement mises en œuvre (par exemple par des audits sociaux d'autres systèmes).	0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.1	Commerçant	3.1.0.02	(Non applicable au coton FSI après l'étape d'égrenage) Il n'existe aucune indication que vous enfreignez les lois locales en matière de travail ou les conventions fondamentales de l'OIT.	Il existe des preuves claires indiquant que les violations sont fréquentes.	Il existe des preuves de violation MAIS l'entreprise a pris des mesures pour l'éviter à l'avenir.	Il n'y a pas de preuve de violations MAIS une évaluation plus approfondie est recommandée car il y a des indices de violations potentielles.	Aucune preuve de violation n'est identifiée.	Rang 4 ET l'entreprise est en mesure de montrer qu'elle a mis en œuvre de manière effective des politiques et des procédures ou qu'elle est soumise à des audits sociaux d'autres systèmes.	0	R
		3.1.1	Non discrimination							

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.1, ILO Co111	Commerçant	3.1.1.01	(Contrôle réactif) Il n'existe aucune discrimination, ou soutien ou tolérance pour la discrimination fondée sur la race, la couleur, l'orientation sexuelle, le handicap, le statut matrimonial, le statut séropositif, l'âge, la religion, l'opinion politique, l'affiliation à des syndicats ou à d'autres organes représentant les travailleurs, l'ascendance nationale ou l'origine sociale ou toute autre condition pour le recrutement, la promotion, l'accès à la formation, la rémunération, la répartition des tâches, la cessation d'emploi, le départ à la retraite ou autres activités.	Il y a de la discrimination et la société n'a pris aucune mesure pour mettre fin.	Il y a des preuves de discrimination et les actions de la société ne sont pas adéquates pour l'éliminer.	Il n'y a aucune discrimination ou la société a pris des mesures adéquates pour y mettre fin.	RANG 3 ET la société a une politique et un programme pour prévenir la discrimination.	RANG 4 ET la société a mis en place des politiques et un programme pour faire le suivi de la discrimination et des mesures (discrimination positive) pour remédier à la discrimination culturelle ou historique à l'encontre de certaines sections de travailleurs.	0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.1, ILO Co111	Commerçant	3.1.1.02	(Contrôle réactif) Les travailleurs ne subissent pas de tests de grossesse, VIH /SIDA ou de maladies génétiques lors du recrutement.	Des tests sont exigés.	Pas de test, mais des questions sont posées et mènent à la discrimination dans le recrutement.	Pas d'indication de tests ou de questions durant le recrutement.	Il existe une politique claire qui l'interdit.	RANG 4 et un QMS contrôle sa mise en œuvre.	0	R
4.1.1, ILO Co29	Commerçant	3.1.1.03	(Contrôle réactif) Vous ne devez pas directement ou indirectement pratiquer, encourager ni tolérer le recours au châtiment corporel, aux contraintes physiques ou mentales, aux insultes verbales, au harcèlement ou abus de toute sorte.	De telles pratiques existent.		Il n'y a aucune indication de ces pratiques.	RANG 3 ET la société a une politique ou un programme pour lutter contre ces pratiques.	RANG 4 ET la société met activement la politique en œuvre.	0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.1, ILO Co29	Commerçant	3.1.1.04	(Contrôle réactif) Vous (y compris les employés et la direction) ne tolérez pas directement ou indirectement des comportements, y compris des gestes, des mots ou un contact physique qui soient sexuellement intimidants, violents ou fondés sur l'exploitation.	Non		Oui	RANG 3 ET des procédures sont mises en place pour signaler ces cas et pour entreprendre une action s'ils venaient à se produire dans la société.		0	R
4.1.1, ILO Co111	Commerçant	3.1.1.05	(Contrôle réactif) Si l'emploi d'une femme s'est terminé pendant sa grossesse, vous pouvez clairement démontrer que la raison de la fin d'emploi n'était en aucun cas liée à la grossesse ou à la naissance de l'enfant.	Non		Oui			0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.1, National law	Commerçant	3.1.1.06	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à toute législation supplémentaire applicable concernant la non discrimination.	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société.	0	R
		3.1.2	Interdiction du travail forcé et du travail obligatoire							
4.1.1, ILO Co29	Commerçant	3.1.2.01	(Contrôle réactif) Vous ne devez pas, directement ou indirectement, utiliser, soutenir ou tolérer le travail forcé, incluant le travail obligatoire ou le travail pénitentiaire non volontaire.	Il y a une utilisation, un soutien ou une tolérance du travail forcé.		Il n'y a aucune indication d'utilisation, de soutien ou de tolérance du travail forcé.	RANG 3 ET il y a une politique claire en place pour l'aborder.	RANG 4 ET la politique est communiquée et comprise.	0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.1, National law	Commerçant	3.1.2.02	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à toute législation supplémentaire applicable concernant le travail forcé et le travail obligatoire.	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société.	0	R
		3.1.3	Travail des enfants et protection des enfants							
4.1.1, ILO Co138	Commerçant	3.1.3.01	(Contrôle réactif) Vous n'employez pas d'enfants de moins de 15 ans (14 si le pays a ratifié la convention 138 de l'OIT avec une exception pour l'âge minimum) ou en dessous de l'âge défini par les réglementations locales, selon l'âge le plus élevé.	Il y a des preuves que cela est courant.	Il y a des preuves que cela se produit en de rares occasions et la société n'a pris aucune mesure.	Il n'y a aucune indication de travail d'enfant OU s'il existe des indications de rares cas, la société ne peut pas démontrer qu'elle a entrepris une action.	RANG 3 ET il y a une politique qui est portée à la connaissance des travailleurs pour garantir que l'enfant va à l'école.	RANG 4 et un QMS contrôle sa mise en œuvre.	0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.1, ILO Co138	Commerçant	3.1.3.02	(Contrôle réactif) Vous ne soumettez pas, directement ou indirectement, les travailleurs de moins de 18 ans à tout type de travail susceptible de compromettre leur santé, leur sécurité ou leur moralité ainsi que leur scolarité.	Il y a des preuves selon lesquelles des enfants travaillent dans des conditions inadéquates.	Il y a des preuves selon lesquelles, en de rares occasions, cela se produit, et la société n'a pris aucune mesure.	Il n'y a aucune indication de cela OU s'il y a des indications de cas rares, la société peut démontrer qu'elle a pris des mesures.	RANG 3 ET l'organisation a un programme de sensibilisation pour les travailleurs qui identifie les travaux appropriés.	RANG 4 et un QMS contrôle sa mise en œuvre.	0	R
4.1.1, National law	Commerçant	3.1.3.03	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à toute législation supplémentaire applicable concernant le travail des enfants et la protection des enfants.	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société.	0	R
		3.1.4	Liberté d'association et de négociation collective							

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.1, ILO Co87	Commerçant	3.1.4.01	(Contrôle réactif) Vous respectez le droit des travailleurs à former un syndicat ou à y adhérer.	Les actions visant à entraver ce droit sont courantes.		Il n'existe aucune indication d'actions entravant ce droit.	RANG 3 ET tous les travailleurs le savent.	RANG 4 ET l'organisation encourage activement les travailleurs à former ou adhérer à un syndicat.	0	R
4.1.1, ILO Co87	Commerçant	3.1.4.02	(Contrôle réactif) Vous n'interférez pas dans la constitution, les élections ou la gouvernance de l'organisation de travailleurs.	La société interfère activement.		Il n'existe pas d'indication d'interférence.		RANG 3 ET la société soutient l'organisation sur demande.	0	R
4.1.1, ILO Co98	Commerçant	3.1.4.03	(Contrôle réactif) Vous ne vous adonnez pas à des actes de discrimination anti-syndicats. Cela inclut des punitions, des menaces, de l'intimidation, du harcèlement ou de la corruption des membres ou des représentants du syndicat; la discrimination envers les travailleurs pour des adhésions ou des activités dans un syndicat, passées ou actuelles.	Il existe une preuve d'actes de discrimination ou d'intimidation et la société n'a pas agi pour y mettre fin.	Il existe une preuve d'actes de discrimination ou d'intimidation et les actions menées par la société pour y mettre fin ne sont pas adéquates.	Il y a eu des cas d'actes de discrimination ou d'intimidation mais la société a pris des mesures fructueuses.	RANG 3 ET l'organisation a une politique ou un programme de prévention des actes de discrimination et d'intimidation.	RANG 4 et un QMS contrôle sa mise en œuvre.	0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.1, ILO Co98	Commerçant	3.1.4.04	(Contrôle réactif) Vous ne basez pas l'embauche à la non adhésion ou à la révocation de l'adhésion à un syndicat.	Cela arrive régulièrement.	Il existe un cas isolé de cette pratique.	L'embauche n'est pas reliée à l'adhésion à un syndicat.	RANG 3 ET il existe une politique pour prévenir cette pratique.	RANG 4 et un QMS contrôle sa mise en œuvre.	0	R
4.1.1, ILO Co98	Commerçant	3.1.4.05	(Contrôle réactif) Vous ne justifiez pas de congédiement en raison de l'adhésion à un syndicat ou de la participation à des activités syndicales.	Cela arrive régulièrement.	Il existe un cas isolé de cette pratique.	Les congédiements ne sont pas reliés à des activités syndicales.	RANG 3 ET il existe une politique pour prévenir cette pratique.	RANG 4 et un QMS contrôle sa mise en œuvre.	0	R
4.1.1, ILO Co98	Commerçant	3.1.4.06	(Contrôle réactif) La société respecte le droit des travailleurs de négocier collectivement.	Les actions visant à entraver ce droit sont courantes.		Il n'existe aucune indication d'actions entravant ce droit.	RANG 3 ET tous les travailleurs le savent.	RANG 4 ET la société encourage activement les travailleurs à négocier collectivement.	0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.1, National law	Commerçant	3.1.4.07	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à toute législation supplémentaire applicable concernant la liberté d'association et de négociation collective.	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société.	0	R
		3.1.5	Conditions de travail							
4.1.1, National law	Commerçant	3.1.5.01	(Contrôle réactif) Vous fixez les salaires pour les employés selon les réglementations légales et la convention collective lorsqu'elles existent.	Les salaires < minimum légal et ceux de la convention collective.		Salaires ≥ minimum légal et ceux de la convention collective.		RANG 3 ET les moyennes régionales sont considérées lorsqu'il s'agit de fixer les salaires.	0	R
4.1.1, National law	Commerçant	3.1.5.02	(Contrôle réactif) Vous fixez les conditions de travail selon les réglementations légales et la convention collective lorsqu'elles existent.	Non		Oui			0	R
4.1.1, National law	Commerçant	3.1.5.03	(Contrôle réactif) Des déductions de salaires seront uniquement faites si les lois nationales les autorisent ou si un accord de convention collective les fixe.	Non		Oui			0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.1, National law	Commerçant	3.1.5.04	(Contrôle réactif) Les paiements sont faits en accord avec les réglementations nationales.	Non		Oui			0	R
4.1.1, National law	Commerçant	3.1.5.05	(Contrôle réactif) Tous les employés permanents ont un contrat écrit d'embauche juridiquement contraignant, signé par l'employé et l'employeur, qui couvre tous les détails requis par la législation applicable.	Les travailleurs permanents n'ont pas de contrat légal juridiquement contraignant.	Il existe des contrats écrits mais ils ne couvrent pas tous les détails requis OU ils ne sont pas juridiquement contraignants.	Tous les travailleurs permanents ont signé des contrats qui incluent toutes les exigences selon ce critère de conformité.	RANG 3 ET chaque travailleur dispose d'un exemplaire du contrat signé.	RANG 4 ET les contrats sont expliqués verbalement et dans une langue comprise par les travailleurs.	0	R
4.1.1, National law	Commerçant	3.1.5.06	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à la législation applicable concernant les heures de travail et la réglementation d'heures supplémentaires.	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société.	0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.1, National law	Commerçant	3.1.5.07	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à la législation applicable concernant le fonds de prévoyance et le régime de retraite.	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société.	0	R
4.1.1, National law	Commerçant	3.1.5.08	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à la législation applicable concernant la procédure de grief.	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société.	0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.1, National law	Commerçant	3.1.5.09	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à toute législation supplémentaire applicable concernant les conditions de travail.	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société.	0	R
		3.1.6	Santé et sécurité au travail							
4.1.1, National law	Commerçant	3.1.6.01	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à la législation applicable en relation avec les processus de sécurité au travail, les lieux de travail, les machines, la prévention des accidents et les équipements de protection personnelle.	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société.	0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.1, National law	Commerçant	3.1.6.02	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à toute législation applicable en relation avec les exigences d'hygiène (par ex. les installations pour le lavage des mains, suffisamment de toilettes en bon état).	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société.	0	R
4.1.1, National law	Commerçant	3.1.6.03	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à la législation applicable en relation avec les mesures de prévention pour les situations d'urgence (par ex. les issues de secours, les équipements de lutte contre les incendies, le matériel de premiers secours, etc.)	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société.	0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.1, National law	Commerçant	3.1.6.04	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à toute législation supplémentaire applicable concernant la Santé et la Sécurité.	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société.	0	R
		3.2	Protection environnementale							
4.2.1	Commerçant	3.2.0.01	(Non applicable au coton FSI après l'étape d'égrenage) Vous connaissez la législation environnementale en vigueur dans votre pays.	Il n'y a aucune connaissance des lois applicables en matière d'environnement.		L'entreprise a nommé une personne responsable ET prouve la façon dont elle se tient informée de la législation environnementale qui lui est applicable.	Rang 3 et l'entreprise dispose d'une politique claire et d'une procédure pour garantir la performance environnementale adéquate.	Rang 4 ET l'entreprise est en mesure de montrer la façon dont elles sont effectivement mises en œuvre (par exemple par un EMS).	0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.1	Commerçant	3.2.0.07	(Non applicable au coton FSI après l'étape d'égrenage) Il n'existe aucune indication que vous enfreignez la législation environnementale en vigueur dans votre pays.	Il existe des preuves que les violations sont fréquentes.	Il existe des preuves MAIS l'entreprise a pris des mesures pour l'éviter à l'avenir.	Pas de preuve de violation trouvée MAIS une autre évaluation est recommandée car il des indices de violation possible.	Aucune preuve de violation n'a été identifiée.	Rang 4 ET l'entreprise est en mesure de montrer qu'elle a mis en œuvre de manière effective des politiques et des procédures ou qu'elle est soumise à des audits environnementaux d'autres systèmes.	0	R
4.2.2	Commerçant	3.2.0.09	(Applicable à tous les produits à l'exception du coton FSI après l'étape d'égrenage) Vous utilisez uniquement des matériaux synthétiques qui sont enregistrés officiellement et autorisés pour la culture/le produit dans le pays d'utilisation.	Non		Oui			0	R
		3.2.1	Utilisation du territoire et biodiversité							

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.1, National law	Commerçant	3.2.1.01	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à la législation applicable en relation avec l'utilisation du territoire et la biodiversité et vous avez obtenu toutes les autorisations nécessaires.	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société.	0	R
		3.2.2	Utilisation de l'eau							
4.2.1, National law	Commerçant	3.2.2.01	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à la législation applicable en relation avec l'utilisation de l'eau (par ex. les sources d'eau, la réutilisation de l'eau) et vous avez obtenu toutes les autorisations nécessaires.	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société.	0	R
		3.2.3	Utilisation de l'énergie							

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.1, National law	Commerçant	3.2.3.01	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à la législation applicable en relation avec l'utilisation de l'énergie (incluant l'empreinte carbone) et vous avez obtenu toutes les autorisations nécessaires.	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société.	0	R
		3.2.4	Effluents d'eaux usées							
4.2.1, National law	Commerçant	3.2.4.01	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à la législation applicable en relation avec la manipulation des effluents d'eaux usées et vous avez obtenu toutes les autorisations nécessaires.	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société..	0	R
		3.2.5	Émissions atmosphériques							

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.1, National law	Commerçant	3.2.5.01	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à la législation applicable en relation avec les émissions atmosphériques et avez obtenu toutes les autorisations nécessaires.	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société.	0	R
		3.2.6	Déchets							
4.2.1, National law	Commerçant	3.2.6.01	(Contrôle réactif) Vous vous conformez à la législation applicable en relation avec la gestion des déchets (par ex. le stockage des déchets dangereux, le recyclage, l'incinération des déchets) et avez obtenu toutes les autorisations nécessaires.	La législation n'est pas du tout appliquée.	La législation n'est pas appliquée dans de nombreux cas.	La législation est appliquée dans la plupart des cas OU la société a entrepris une action pour améliorer la situation.	La législation est appliquée dans tous les cas.	RANG 4 ET la société a mis des mesures en place pour garantir une bonne application dans toute la société.	0	R
		B4	Activités et développement							
		4.8	Négocier avec intégrité							

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.8.1	Commerçant	4.8.0.01	Il n'existe aucune preuve indiquant que vous vous livrez à des pratiques déloyales nuisant clairement à la capacité des producteurs ou d'autres commerçants à être compétitifs ou que vous imposez des conditions commerciales aux fournisseurs susceptibles de leur rendre difficile la mise en conformité avec les standards Fairtrade.	Les pratiques commerciales déloyales sont communes.	Des cas isolés de pratiques commerciales déloyales ont été remarqués pendant l'audit.	Aucun cas d'engagement dans des pratiques commerciales déloyales n'a été remarqué pendant l'audit.		Pas de cas d'engagement dans des pratiques commerciales déloyales et l'interdiction de pratiques commerciales déloyales fait partie intégrante de la politique de l'entreprise.	0	R

Licensee Checklist 3.9 FR-FR

31 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Interpretation pour 5.8.1	Commerçant	4.8.0.11	(Jus d'orange; Café, applicable à la vente et à l'achat de cafés verts) Vous ne vendez ni n'achetez de produits Fairtrade en-deça du prix minimum Fairtrade, de la prime Fairtrade et du différentiel biologique (le cas échéant).	La vente ou l'achat de produits Fairtrade en-deça du prix minimum Fairtrade, de la prime Fairtrade et du différentiel biologique (le cas échéant) sont communs.	Il y a des cas isolés de vente ou d'achat de produits Fairtrade en-deça du prix minimum Fairtrade, de la prime Fairtrade et du différentiel biologique (le cas échéant).	Il n'y a pas de cas de vente ou d'achat de produits Fairtrade en-deça du prix minimum Fairtrade, de la prime Fairtrade et du différentiel biologique (le cas échéant).		Rang 3 ET l'interdiction de la vente ou de l'achat de produits Fairtrade en-deça du prix minimum Fairtrade, de la prime Fairtrade et du différentiel biologique (le cas échéant) font partie intégrante de la politique de conformité de l'entreprise.	0	R